

POINT DE VUE Antoine Letarte, enseignant au collégial, Québec

HISTOIRE OBLIGATOIRE AU COLLÉGIAL

Une mesure déraisonnable

Lettre au ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne

J e suis atterré de lire à la Gazette officielle que votre gouvernement a choisi d'aller de l'avant avec l'implantation d'un cours d'histoire à la formation collégiale québécoise en remplacement d'un cours de la formation complémentaire, et ce, dès août 2014. Mes objections tiennent sur plusieurs fronts que je me dois d'exprimer ici.

J'aimerais d'abord que vous notiez que mes critiques ne sont pas nécessairement sur l'idée en elle-même. L'histoire du Québec est une matière qui pourrait prendre une place pertinente dans la formation collégiale des jeunes Québécois. Cependant, la mesure actuelle ne permettra pas d'atteindre cet objectif sans causer de forts bouleversements.

La mise en place du cours dès août 2014 est très problématique et déconnectée de la réalité des cégeps. Pour mettre en œuvre une telle mesure, il faut embaucher de nouveaux enseignants, réorganiser la maquette de plusieurs programmes, produire des plans-cadres et plans de cours, attribuer la tâche à des enseignants, déterminer quels sont les objectifs de la formation, réaffecter les enseignants qui perdront leur tâche à d'autres fonctions, etc. Et tout cela, dans un horizon d'un an? Notons que la tâche des enseignants est distribuée en avril pour l'automne suivant. Ce n'est pas raisonnable. Tant

de questions restent à répondre, et ce, en si peu de temps et sans aucun calendrier clair de mise en œuvre.

PLUSIEURS INCONNUES

De plus, cette décision aura certainement une multitude d'impacts sur l'organisation scolaire. Que feront les étudiants au parcours atypique qui voudront suivre deux cours de formation complémentaire? Que feront les étudiants des différents techniques qui ont souvent un ou deux cours complémentaires dédiés qui permettent de compléter leur formation? Que feront les programmes de DEC-bac dans lesquels les cours complémentaires servent à compléter des cours réduisant leur passage à l'université? Que feront les enseignants dont la tâche dépend des cours complémentaires? Autant de questions auxquelles votre ministère n'a pas répondu.

De plus, votre décision met à mal la notion de formation complémentaire qui est une partie importante de la notion de formation généraliste du programme collégial. Les cours complémentaires offrent la chance aux étudiants de découvrir de nouveaux champs d'études et de devenir des citoyens plus complets. Certes, un cours d'histoire du Québec permettrait aussi d'atteindre cet objectif. Cependant, le faire aux dépens d'un cours complémentaire n'est peut-être pas la meilleure façon de réaliser cette ambition. Pour certains



Le général Wolfe, blessé mortellement pendant la bataille des Plaines d'Abraham en 1759 — WIKIMEDIA COMMONS

étudiants, cela aura pour effet de réduire à un ou zéro le nombre de cours qu'ils pourront choisir dans leur formation.

À COÛT NUL?

Aussi, l'idée de faire cette implantation à coût nul est dérangeante. Les cégeps ont déjà dû sabrer dans beaucoup de dépenses qui ont eu, malgré vos affirmations, des répercussions sur les services aux étudiants. Dans la réalité, la marge de manœuvre des cégeps a diminué, réduisant la capacité d'action et d'innovation.

Il aurait été intéressant que l'annonce d'un changement dans le programme d'enseignement généraliste s'accompagne de ressources pour réussir pour cette modification et d'une affirmation d'un désir de valorisation de la formation collégiale par votre gouvernement. Il semble que votre façon d'implanter cette réforme ne vise pas cet objectif.

L'idée n'est pas d'écartier la possibilité d'ajouter un cours d'histoire à la formation collégiale. Il s'agit plutôt de dire que la meilleure façon de réussir à le faire se trouve dans la discussion avec les différents intervenants et une réflexion poussée avec tous les acteurs du milieu. Votre décision rapide et son application à courte échéance ne permettent pas cela et c'est très malheureux. D'ailleurs, la plupart des personnes travaillant sur la question vous le disent. La fédération des cégeps et les directions locales semblent mal à l'aise avec les échéances. Les principaux syndicats enseignants vous demandent de ralentir la cadence pour laisser un peu de temps pour la réflexion.

Pour toutes ces raisons, j'aimerais vous inviter à revenir sur votre décision et de reporter à plus tard la mise en œuvre de l'ajout

d'un cours d'histoire à la formation collégiale.

LAISSEZ LE TEMPS!

Laissez le temps à tous de gérer les multiples impacts de cette mesure sur les organisations scolaires et de déterminer la meilleure façon de réaliser l'ambition de votre gouvernement de faire de meilleurs étudiants. Aussi, laissez-moi saisir cette occasion pour vous demander de recommencer à valoriser la merveilleuse exception que sont les cégeps québécois. Cela se ferait en cessant de couper dans le budget des établissements, en reconnaissant le professionnalisme et l'engagement de tous les acteurs de ce milieu, en particulier des enseignants, et en profitant de cette expertise pour établir un réel dialogue menant à une formation meilleure pour les jeunes Québécois qui deviendront les citoyens et les leaders de demain.

CARREFOUR DES LECTEURS

La peur qui divise

Le Québec a pu survivre courageusement et prospérer depuis plus de 400 ans. Il est aujourd'hui un État moderne, capable de grandes choses et un modèle pour plusieurs. Des drames comme ceux de Lac-Mégantic et de L'Isle-Verte ont démontré notre compassion pour les autres. Mais on dirait que depuis peu, on est devenu une nation plutôt peureuse et moins tolérante. Les musulmans au Québec forment un petit groupe d'à peine 250 000 personnes — seulement 3 % d'une population québécoise de quasiment 8 000 000. Il est déroutant comment ce groupe d'hommes, de femmes et d'enfants a pu — sans même le vouloir — traumatiser le Québec, comme s'ils étaient le fer de lance d'une armée d'invasisseurs

à nos portes. Cette vague peur des musulmans a réussi à diviser le peuple et à pratiquement asphyxier son Parlement. Pire, les arguments, vrais ou faux, les plus fréquents en faveur de la charte ne sont même pas couverts par celle-ci! On parle à titre d'exemple de tchador ou niqab dans la rue, de crimes d'honneur ou d'excision. On évoque les terroristes en Afrique ou au Moyen-Orient. Pourtant la charte ne parle même pas de ces choses-là. De plus, nous avons adopté l'approche française, tandis que les Américains, encore plus près de nous, préconisent une position contraire. On invite des immigrants — pour ensuite leur dire qu'ils ne sont pas les bienvenus. Souvent ils apprennent trop tard que leurs diplômes sont sans valeur, que leurs chances d'emploi sont minces. Au lieu de les intégrer,

on les renvoie en quelque sorte à leurs origines, sinon leurs ghettos. Il faudra, avant même leur départ pour le Québec, bien leur expliquer notre société et ensuite assurer leur intégration en termes de maîtrise du français, d'employabilité et de compréhension de la société. On peut faire au moins l'équivalent de ce qu'une entreprise fait quand elle embauche un employé. En somme, la nation québécoise peut faire mieux, capable d'accueillir des étrangers, non pas dans un esprit de multiculturalisme excessif, mais plutôt dans un but d'intégration à la société de «chez nous». Il n'y a pas de danger imminent et il y a des moyens pour agir — sans diviser sœur contre frère. À moins bien sûr que l'objectif soit précisément cela.

Robert Pelley
Québec

Arrêtons de tergiverser!

Le député de la Coalition avenir Québec Éric Caire prévoit que le transport individuel ou collectif sera un enjeu de la prochaine campagne électorale dans la région. Pour preuve, il a déposé à l'Assemblée nationale une pétition de 22 357 noms de citoyens qui s'opposent à d'éventuelles voies réservées sur Henri-IV. La pétition avait été mise en ligne le 4 décembre. Sans minimiser l'appui populaire à sa cause ni me prononcer sur son bien-fondé, je soumetts à M. Caire un autre enjeu qui mériterait sans doute son soutien lors de la prochaine campagne électorale dans la région, soit le retour d'un zoo. En effet, Agnès Maltais a

annoncé l'automne dernier qu'il y aurait un appel de projets pour redonner une vocation publique aux terrains de l'ancien Jardin zoologique du Québec. Or, on se rappellera qu'en 2005 une pétition de 65 000 noms de citoyens, lancée par un jeune Charlesbourgeois alors âgé de 12 ans, avait été remise à l'Assemblée nationale pour le maintien du zoo. La signature de cette pétition s'était faite à la main... Le jeune Charlesbourgeois et ses congénères ont maintenant 21 ans et ont été privés de cet équipement éducatif et récréatif pendant toute leur adolescence, et les plus jeunes, pendant toute leur enfance. Quand cessera-t-on de tergiverser?

René Reid
Comité de citoyens pour la relance du Jardin zoologique de la capitale